









Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé Force Ouvrière

www.fo-publics-sante.org fo.sante-sociaux@fosps.com fo.territoriaux@fosps.com

Tél.: 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome 75017 PARIS

COMMUNIQUE:

Après le 28 AVRIL Le Gouvernement ne peut pas rester sourd à notre revendication : LE RETRAIT de la Loi travail!

Le 28 avril, à l'appel des organisations FO-CGT-FSU-Solidaire-UNEF-UNL-FIDL à une nouvelle journée de grève interprofessionnelle et de manifestations, des centaines de milliers de personnes se sont mobilisées pour exiger le RETRAIT de la Loi TRAVAIL.

De très nombreuses manifestations ont eu lieu sur l'ensemble du territoire avec plus de 300 000 personnes qui ont clamé leur opposition à cette loi et s'opposent à la destruction du Code du travail (Paris 60000, Marseille 75000, Lyon 15000, Metz 2000, Clermont-Ferrand 5000, Tarbes 5000, 20000 Nantes, Le Mans 8000, Strasbourg 2000, Rennes 10000, Toulouse 12000.).

La mobilisation ne s'affaiblit pas et les manifestants exigent le retrait pur et simple du texte : le gouvernement ne peut pas rester sourd à cette revendication et balayer d'un revers de main la volonté des travailleurs de ce pays et de sa jeunesse, qui plus que jamais, ont pris conscience des dangers de cette loi.

Gagner le retrait du projet de loi travail est possible!

La grève et les manifestations de ce jour, comme la mobilisation le 1^{er} mai, sont un moyen pour avancer vers cet objectif.

Nul doute que si nous obtenions le retrait de ce projet de loi, cela constituerait un précieux point d'appui pour obtenir la satisfaction des autres revendications.

Aussi, pour envisager la suite, la Fédération appelle dès le lendemain du 1^{er} mai à la tenue d'assemblées générales dans les établissements, les services, les collectivités pour que soient posées et débattues partout les **modalités d'action pour bloquer le pays**, de manière à établir le rapport de force à la hauteur des enjeux, à savoir la reconduction de la grève jusqu'au retrait du projet de loi.

Force Ouvrière tient à mettre en garde le gouvernement sur les risques d'un passage en force, il assumerait seul les conséquences d'une telle politique.

Le Secrétariat Fédéral

Paris, le 28 avril 2016